



Dossier de presse – Mercredi 22 septembre 2021

Fiche de synthèse

Le Budget du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour 2022

Julien Denormandie est le ministre
de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Dans ce document,
le ministre présente le **budget**
du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
pour l'année 2022.

Le **budget**, c'est l'argent que reçoit le ministère pour mener ses projets.
Julien Denormandie explique comment cet argent va être utilisé.

Contenu

Le Budget du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.....	3
Aider l'agriculture et l'agroécologie.....	4
La Politique Agricole Commune (PAC).....	4
Suppression des cotisations pour les travailleurs occasionnels.....	5
Les autres aides de l'Etat	6
Les organismes publics.....	6
France Relance	7
Le plan gel.....	7
Se protéger des risques sanitaires	8
La formation des jeunes.....	10
Le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)	11
Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation change	13

Le Budget du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le budget du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour 2022 est plus important qu'en 2021.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation va recevoir de l'argent :

- Du ministère de l'Économie et des Finances ;
- De l'argent exceptionnel du plan France Relance ;
- De l'Union Européenne ;
- Des **dispositifs sociaux et fiscaux** ;



Les **dispositifs sociaux et fiscaux** sont des aides de l'État.

Les **dispositifs sociaux** sont des aides aux personnes.

Par exemple, pour permettre à

une personne de prendre sa retraite plus tôt.

Les **dispositifs fiscaux** sont des réductions d'impôts ou de taxes.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation veut donner de l'argent pour :

- Augmenter le salaire des agriculteurs ;
- Développer l'**agroécologie** ;

L'**agroécologie** c'est produire dans le respect de la nature.

- Être sûr que nos aliments sont de qualité.
- Former les jeunes aux **métiers du vivant**.

Les **métiers du vivant** sont :

- L'agriculture,
- L'alimentation,
- La pêche,
- La forêt.

Aider l'agriculture et l'agroécologie

La Politique Agricole Commune (PAC)

La PAC est la Politique Agricole Commune.



La PAC est un programme de l'Union Européenne.

La PAC veut développer le **monde rural**.

Le **monde rural** est tout ce qui se rapporte à la vie à la campagne.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et

l'Union Européenne financent ensemble la PAC en France.



La PAC propose plusieurs aides aux agriculteurs :

- Le programme Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels aide les agriculteurs installés dans les régions où il est difficile de cultiver des aliments ou d'avoir des animaux d'élevage. Par exemple à la montagne.
- Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques aident les agriculteurs qui s'engagent dans l'agroécologie.
- Des aides financières existent pour développer la production bio dans les exploitations agricoles.
- L'État Français et l'Union Européenne financent la formation et l'installation de jeunes agriculteurs.
- Des aides financières permettent aussi la modernisation des exploitations agricoles.

Les nouveaux projets de la PAC commenceront en 2023.

La France recevra plus d'argent de l'Union Européenne



pour ces nouveaux projets.

Suppression des cotisations pour les travailleurs occasionnels

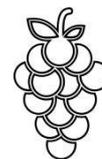
Les agriculteurs ont souvent besoin des **travailleurs occasionnels**.

Les **travailleurs occasionnels** aident les agriculteurs à ramasser les récoltes à certaines saisons.

Par exemple, septembre est la saison des vendanges.

Les travailleurs occasionnels ramassent le raisin.

Les mesures sanitaires de la COVID-19 rendent le travail des agriculteurs difficile.



Les agriculteurs vont pouvoir embaucher des travailleurs occasionnels car l'Etat va supprimer les **cotisations sociales** pendant quelques temps.

Les **cotisations sociales** sont de l'argent donné par les entreprises à l'État.

Les cotisations sociales sont payées pour protéger les personnes qui travaillent : par exemple pour payer le salaire quand une personne est malade.

Les agriculteurs ne paieront pas de cotisations sociales mais les travailleurs occasionnels seront protégés.



Les autres aides de l'Etat

Il existe aussi un budget pour :

- Aider les différents secteurs de l'agriculture, comme l'**apiculture**.
L'**apiculture** c'est l'élevage des abeilles pour leur miel.
- Aider les agriculteurs en cas de crises, comme par exemple avec les changements de temps et de températures.
- Protéger les forêts, par exemple des incendies ou des insectes.
- Aider le secteur de la pêche et de l'**aquaculture**.
L'**aquaculture** c'est l'élevage d'espèces vivant dans la mer ou dans l'eau douce, comme par exemple les poissons ou les crustacés.



Les organismes publics

Plusieurs organismes publics travaillent pour aider les métiers du vivant comme :

- L'Agence de Service et de Paiement ;
- Les chambres d'agriculture ;

Ces organismes publics reçoivent aussi un budget de l'État.

France Relance

Pendant la crise sanitaire de la COVID-19

L'État a lancé le plan « France Relance »

pour aider l'économie de la France.

Le plan France Relance va aussi aider les agriculteurs.



Le plan France Relance permet

de donner de l'argent à des projets nouveaux pour :

- permettre la souveraineté alimentaire de la France, c'est-à-dire qui permettent à la France de produire suffisamment de nourriture pour tous ses habitants ;
- s'engager dans l'agroécologie et une meilleure alimentation ;
- aident l'agriculture et les forêts à résister aux changements climatiques ;



Le plan gel

Il y a eu beaucoup de gelées en avril 2021.

Beaucoup de fruits et de légumes ont été détruits.

Le gouvernement a réagi vite avec **des aides d'urgence**.

Les **aides d'urgence** sont de l'argent pour les agriculteurs

qui ont perdu leurs récoltes.

Le gouvernement a prévu des aides exceptionnelles

pour des catastrophes qui pourraient arriver dans l'avenir.



Se protéger des risques sanitaires

Les risques sanitaires concernent tous les dangers qui peuvent toucher notre santé.

L'État veut protéger les français des risques sanitaires.

C'est pour cela qu'il a augmenté le budget pour la sécurité et la qualité des aliments.

L'Agence Nationale de Sécurité Nationale de l'Alimentation (ANSES) doit :

- Faire plus de contrôles.
- Trouver des solutions.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation veut que tout soit contrôlé pour protéger la santé des Français.



Par exemple, il faut que :

- Les animaux d'élevage soient en bonne santé et ne souffrent pas ;
- Les plantes reçoivent moins de produits chimiques ;



Pour cela, des personnes vont être embauchées pour :

- Travailler sur le bien-être des animaux de compagnie et des animaux d'élevage ;
- Contrôler à la frontière française la qualité des produits qui vont ou qui viennent du Royaume Uni.

Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'Union Européenne.



Grâce au budget sur la sécurité alimentaire,

le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation souhaite continuer à :

- aider les agriculteurs qui s'engagent dans l'agroécologie ;
- permettre à tous de trouver des produits frais et de qualité près de chez eux ;
- réduire l'utilisation de produits chimiques sur les plantes ;
- proposer de meilleurs repas dans les cantines ;



La formation des jeunes

Le budget pour former les jeunes aux métiers du vivant va augmenter en 2022.

Les élèves qui ont peu de moyens et qui souhaitent se former aux métiers du vivant, vont recevoir plus d'aides financières, comme des bourses d'études.

Les écoles formant aux métiers du vivant vont recevoir plus d'argent pour :

- accueillir plus d'élèves
par exemple des élèves handicapés ;
- améliorer l'enseignement ;
- faire de la recherche ;
- acheter du matériel informatique ;
- avoir plus de personnel ;



Le ministère de l'Éducation Nationale participera aussi à certaines dépenses.

Le budget pour la **recherche appliquée** reste identique.

La **recherche appliquée** permet de faire des travaux pour améliorer les connaissances.

Ces connaissances permettent ensuite aux agriculteurs de changer leurs façon de travailler pour s'engager dans l'agroécologie.



Le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)



Le Programme d'Investissement d'Avenir s'appelle également le PIA.

La 4^{ème} phase du PIA a commencé en 2021.

Elle se terminera en 2025.

On l'appelle PIA4.

L'un des objectifs du PIA4 est de soutenir les projets nouveaux qui aident à la **transition écologique**.

La **transition écologique** permet de protéger la planète en changeant ses façons de :

- Produire ;
- Travailler ;
- Consommer ;
- Vivre tous ensemble.

Par exemple, c'est acheter des fruits et des légumes produits près de chez soi.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est engagé dans la transition écologique.

Il mène des actions pour :

- Aider les français à mieux s'alimenter
- Aider les agriculteurs à s'engager dans l'agroécologie ;

Cédric O est le secrétaire d'État au Numérique.



Cédric O et Julien Denormandie ont lancé des **appels à projets**

sur les thèmes de l'agroécologie et de l'alimentation.

Les **appels à projets** permettent à de petites entreprises de proposer des projets nouveaux.

Les petites entreprises peuvent recevoir des aides financières ou des prêts d'argent pour la réalisation de leurs projets.



Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation change

Une partie du budget du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est utilisée pour mieux servir les citoyens et les agriculteurs :

- Dans des bâtiments rénovés ;
- Avec de meilleurs outils informatiques ;

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'engage à moins polluer.

Le ministère veut par exemple :

- faire des travaux nécessaires dans ses locaux, par exemple mieux isoler les bâtiments ;
- changer les voitures qui polluent ;
- moins gaspiller et mieux trier ses déchets ;
- réfléchir à des solutions plus écologiques pour les déplacements des agents du ministère ;

Le ministère veut montrer l'exemple.

Tous les services du ministère doivent travailler ensemble pour trouver des solutions moins polluantes.



© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site www.inclusion-europe.eu/easy-to-read .

Mise en accessibilité FALC par [Com'access](#).

Le texte a été relu et validé par des membres du collectif CAP'acité.net.

Nous les remercions vivement.

Images : Ministère de l'agriculture / Arassac